


REPUBLIQUE DU CONGO

DU 21 MAI 1993

-----  
MINISTRE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DES REGIONS  
ADMINISTRATIVES  
-----

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES  
-----

 DECRET N° 93-184/MPPRS /DGFP/DGCA  
portant promotion au titre de l'année  
1989 de certains Ingénieurs des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I de  
l'Information en tête Monsieur KOUA  
(Stephy-Richard).

-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte  
du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nom-  
ination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A1;

(/u le Décret n°65/170/FP du 25 Juin 1965 règlementant  
l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°74/170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n°82/924 du 20 Octobre 1982 portant Statut  
Particulier des cadres de l'Information ;

(/u le Décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement

(/u le Décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant organi-  
sation des Intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit  
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements  
et des révisions des situations administratives ;

(/u le Décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblo-  
cage des effets financiers des avancements et des révisions des  
situations administratives ;

(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 93-183 MPPRS /DGFP/DGCA du 21 Mai 1993  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année  
1989 de certains Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiéran-  
chie I de l'Information et dressant la liste de certains Ingénieurs  
de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à deux (2) ans.

DECRETE :

...../.....

ARTICLE 1ER. - Sont promus au titre de l'année 1989, au 1er échelon, indice 1520 au grade d'Ingénieur en Chef, certains Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de l'Information dont les noms suivent ACC = Néant.

- KOJA (STEPHY Richard) P/C du 11 Septembre 1989 TDC
- NKOUKA Jean Pierre P/C du 27 Avril 1989 T.V.
- BOUTSIELE-MAVOUNIA (Anselme) P/C du 20 Octobre 1989 DGA

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-


Brazzaville, le 21 Mai 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Réformes Administratives,



Claude Antoine DA COSTA. -



Jean Prosper KOYAO .-

AMPLIATIONS :

JCR	1
MFPRA/CAB	2
MCPT/CAB	2
DGFP/DGCA	3
DGCA/EST	2
DGB	3
DGCF	3
DAFF/MCPT	3
INTERESSES	3
DOSSIERS	9
SGG/BC	3. /-

